



**L'ancien directeur général du Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunal (Feicom) est reconnu coupable d'avoir demandé à un gendarme de dérégler le brouilleur de communication de sa cellule, pour rester en contact avec ses proches.**

Le Tribunal militaire de Yaoundé les a tous condamnés. Emmanuel Gérard Ondo Ndong n'est pas au bout du tunnel. L'ancien directeur général (DG) du Fonds spécial d'équipement intercommunal (Feicom) a une nouvelle affaire judiciaire née cette fois à l'intérieur de sa cellule.

Il est incarcéré à la prison secondaire de Yaoundé, située dans l'enceinte du secrétariat d'Etat à la Défense (SED) en charge de la gendarmerie nationale. «Je suis chrétien. J'aurai 73 ans en décembre. J'ai déjà fait 14 ans en prison. Tous les gendarmes entrent dans ma cellule. Tous sont mes amis. J'aime les gens. J'aime donner. C'est ma bonté qui me punie aujourd'hui. Je n'ai donné aucune instruction.» L'ancien haut commis de l'Etat, dans son gandoura bleu ciel, la main droite levée, fait cette déclaration en guise de dernier mot devant le Tribunal militaire de Yaoundé.

C'était le 11 octobre 2018. En fait, M. Ondo Ndong clame son innocence devant le juge militaire qui vient pourtant de le déclarer coupable des faits de complicité de la tentative de

destruction d'un appareil militaire.

Le matériel militaire querellé est un brouilleur de communication placé à l'entrée de chaque cellule au SED. Le forfait s'est déroulé dans la nuit du 23 au 24 juillet 2016 aux environs de 2 h du matin. A contrario, le compagnon d'infortune de M. Ondo Ndong, le gendarme Abdoul Aziz Soulé, sensiblement dans la quarantaine, a plaidé coupable des faits de tentative de destruction du matériel militaire, abandon de poste, communication avec les détenus et violation de consignes, des charges qui pèsent sur lui.

En répression, le tribunal a infligé à M. Ondo Ndong douze mois de prison avec sursis pendant trois ans. Ce qui signifie que si l'ex DG est reconnu coupable d'une infraction pendant la durée du sursis, il purgera en plus de la peine qu'il aura écopée dans cette autre affaire, douze mois d'emprisonnement. Le gendarme Abdoul Aziz Soulé s'est quant à lui tiré avec dixhuit mois d'emprisonnement.

Avant de prononcer la sentence finale, le tribunal a rappelé la teneur des débats en procédant à la lecture intégrale du jugement. Il en ressort que le 23 juillet 2016, le gendarme Abdoul Aziz Soulé avait pris la garde dans l'un des bâtiments du SED. Aux environs de 2 h du matin, l'adjudant Jean Babagna l'avait surpris en train de manipuler le brouilleur de communication placé à l'entrée de la cellule de M. Ondo Ndong pour diminuer la capacité de l'appareil. Pendant les investigations, l'homme en tenue est passé aux aveux complets en disant que c'est M. Ondo Ondo qui l'avait chargé de dérégler le brouilleur de communication de sa cellule pour la simple raison que le dispositif l'empêche d'être en contact permanent avec ses proches.

En jugement, M. Ondo Ndong a plaidé non coupable. Pour sa défense, il a versé aux débats un croquis des différentes cellules du SED indiquant les noms des occupants. Il a expliqué qu'avant la survenance des faits, il a posé le problème du «brouilleur de communication» auprès du colonel responsable du service central de recherche du SED.

La preuve qu'il n'avait pas besoin de comploter avec un subalterne... D'ailleurs, la nuit des faits, M. Soulé est entré dans sa cellule vers 22 h, sans son autorisation. Il l'a expulsé.

### **Bon chrétien**

M. Ondo Ndong a révélé au tribunal que lorsque l'affaire éclate, M. soulé est allé en catimini rencontrer son épouse pour que cette dernière le dissuade de porter plainte contre lui. «Il a dit à mon épouse que c'est le seul moyen pour lui de se tirer de l'affaire.»

L'ancien DG a estimé qu'en bon chrétien, et après examen de conscience, il ne peut pas accuser un innocent. Le tribunal a effectué une descente à la prison du SED. Le ministère public a requis la non culpabilité de M. Ondo Ondo en disant qu'il y a confusion dans les faits. Il indique que l'endroit où M. Soulé a été surpris donne face à une autre cellule qui n'est pas celle de M. Ondo Ndong ; et le brouilleur de communication manipulé n'était pas le sien.

Pour asseoir la culpabilité de M. Ondo Ndong, le tribunal pense que «le gendarme Abdoul Aziz Soulé n'est pas un devin pour imaginer le problème de communication de M. Ondo Ndong». Et

d'ajouter que le fait pour l'ancien DG d'avoir posé le «problème au colonel montre qu'il en avait».

Le tribunal trouve que ce n'est pas un fait anodin que le gendarme Soulé se soit retrouvé à 22h dans la cellule de M. Ondo Ndong, peu d'instant avant la survenance du forfait.

A son avis, les deux hommes sont complices. Et de signaler que «la pratique de dérèglement des brouilleurs de communication est fréquente» à la prison du SED.

Le tribunal a prononcé à l'encontre des prévenus les peines qu'on connaît. Notons qu'Emmanuel Gérard Ondo Ndong n'est pas inconnu des milieux judiciaires. Il purge une peine de 35 ans d'emprisonnement pour un détournement de fonds public opéré à l'époque où il occupait les fonctions de directeur général du Feicom.

**Kalara**

---